

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante et unième session du Comité permanent  
Genève (Suisse), 15 – 19 août 2011

Interprétation et application de la Convention

Commerce d'espèces et conservation

GRANDS SINGES

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. Dans sa résolution Conf. 13.4, *Conservation et commerce des grands singes*, la Conférence des Parties (CoP) charge le Secrétariat de "faire rapport au Comité permanent sur l'application de cette résolution à chacune de ses sessions ordinaires", et charge le Comité permanent "d'examiner l'application de la résolution à chacune de ses sessions ordinaires en s'appuyant sur les rapports du Secrétariat".
3. Cette résolution comporte une série d'actions que les Parties, le Secrétariat, le Comité permanent et la communauté internationale devraient entreprendre. Cependant, elle n'oblige pas les Parties ou autres entités – à part le Secrétariat – à soumettre des rapports. Le Secrétariat ne propose pas que cela change mais l'absence de toute obligation de soumettre des rapports peut représenter pour lui une charge de travail importante car il doit contacter tous les Etats des aires de répartition des grands singes pour leur demander les informations pertinentes.
4. Le Secrétariat suggère donc au Comité permanent de voir quel degré de détail il souhaite obtenir du Secrétariat et s'il souhaite, par exemple, que le Secrétariat envoie des notifications aux Parties avant chaque session du Comité pour leur demander des informations. Le Comité pourrait aussi voir s'il a besoin d'un rapport détaillé à chacune de ses sessions ou si ces rapports ne devraient pas simplement mettre en lumière les questions actuelles ou urgentes, tandis qu'un rapport complet serait préparé pour les Conférences des Parties.
5. Pour la présente session, le Secrétariat a mis l'accent principalement sur les décisions de la CoP relatives aux grands singes et sur les menaces les plus immédiates pesant sur maintes populations de grands singes qui font l'objet de braconnage et d'un commerce illégal.
6. A sa 15<sup>e</sup> session (CoP15, Doha, 2010), la Conférence des Parties a adopté les décisions suivantes:

**A l'adresse du Secrétariat**

15.44 *Le Secrétariat recherche des fonds externes pour conduire, en conjonction avec le GRASP, l'ICPO-Interpol et l'Organisation mondiale des douanes, des missions techniques dans un nombre limité d'Etats de l'aire de répartition du gorille. Le Secrétariat fait rapport au Comité permanent sur les résultats de ces missions.*

**A l'adresse du Comité permanent**

15.45 *Le Comité permanent examine le rapport du Secrétariat et envisage:*

- a) *de faire sienne toute recommandation ou mesure pertinente pouvant être mise en œuvre avant la 16<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CoP16); et*

b) de demander au Secrétariat de préparer un rapport à soumettre à la CoP16.

7. Le Secrétariat souhaite faire part de son appréciation de la Commission européenne, qui a fourni des fonds pour permettre la tenue de missions techniques. Le GRASP, Interpol et l'Organisation mondiale des douanes ont indiqué qu'ils étaient prêts à y participer. Du fait de sa charge de travail, le Secrétariat CITES n'a pas encore pu organiser ces missions. Toutefois, il espère être en mesure de le faire fin 2011 ou début 2012. Lorsque cela sera fait, il fera rapport au Comité permanent à ce sujet à sa 62<sup>e</sup> session.

#### Autres questions y relatives

8. En décembre 2010 et en janvier et février 2011, le Secrétariat a aidé l'Organisation mondiale des douanes à coordonner l'Opération GAPIN – initiative financée par le Gouvernement suédois visant à cibler le commerce illégal de grands singes et à renforcer l'intégrité des autorités douanières. L'opération a commencé par un atelier de renforcement des capacités auquel étaient représentés les pays suivants: Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Egypte, Ethiopie, Kenya, Mozambique, Namibie, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Zambie.
9. Le Secrétariat a contribué à dispenser une formation à des douaniers et à mis à disposition son expertise en matière d'identification des espèces lors de la phase opérationnelle au cours de laquelle des pays d'Afrique, appuyés par leurs homologues des douanes d'autres parties du monde, ont ciblé la contrebande d'espèces sauvages en mettant l'accent sur les grands singes. L'Organisation mondiale des douanes a préparé et distribué des matériels d'identification des grands singes s'inspirant du travail accompli par l'équipe spéciale CITES sur les grands singes.
10. L'Opération GAPIN a entraîné la saisie de plus de 22 t et de 13.000 pièces provenant de plus de 31 espèces protégées, dont le macaque de Barbarie (*Macaca sylvanus*), deux singes morts (viande de brousse d'espèces de macaque), 295 morceaux d'ivoire (statues, bijoux, baguettes, etc.), 57 kg d'ivoire brut, quatre cornes de rhinocéros, 4726 kg de viande de pangolin, 323 hippocampes et une peau de léopard.
11. Fin mars 2011, le Secrétariat a participé à la première réunion technique de l'Accord de la CMS sur la conservation des gorilles et de leurs habitats, tenue à Kigali (Rwanda). Avec un représentant d'Interpol, il a fait le point sur le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) récemment établi, et a expliqué comment le Consortium pourrait aider les pays dans l'action qu'ils mènent pour conserver les gorilles. Voir l'article sur cette réunion sous:

[http://www.cites.org/fra/news/sundry/2011/20110404\\_gorilla.shtml](http://www.cites.org/fra/news/sundry/2011/20110404_gorilla.shtml)

12. Dix Etats de l'aire de répartition du gorille ont participé à cette réunion et le Secrétariat a appris, en suivant les présentations des pays, que le braconnage et le commerce illégal continuaient d'être au nombre des principales menaces pesant sur cette espèce. Le Secrétariat a indiqué au comité technique que des missions techniques étaient planifiées, comme requis par la décision 15.44.

#### Recommandation

13. Le Comité est prié de prendre note de ce rapport et de donner des orientations sur les rapports devant être soumis à l'avenir par le Secrétariat.